

## RÈGLEMENTS DU CONCOURS

1. Le concours se déroulera du 4 juillet 2024 à 16 h et se termine le 6 juillet 2024 à 23h59 sur notre site Web.
2. Participation sur le site Web du journal Le Manic. (14 ans et plus)
3. Le tirage du gagnant se fera au hasard le lundi 8 juillet 2024 à 10 h dans les bureaux du journal Le Manic.
4. Pour être éligible, le formulaire d'inscription doit être rempli correctement et la photo doit contenir la personne inscrite dans le formulaire.
5. Une photo jugée inadéquate, offensante, irrespectueuse ou explicite entraînera le rejet de la participation.
6. Il y aura 8 gagnants qui se mériteront les prix suivants :  
Un laissez-passer week-end pour l'édition 2025 du festival Eau Grand Air de Baie-Comeau.
7. Le gagnant sera joint par téléphone et sera dévoilé au public dans le journal Le Manic et ses plateformes numériques.
8. Le gagnant recevra son prix par courriel dès que la billetterie 2025 sera disponible.
9. Le prix est conditionnel à la tenue de l'événement en 2025 et ne pourra être remplacé ou monnayé.
10. Le gagnant doit consentir à ce que son nom et/ou sa photo, notamment sa photo et/ou et sa voix soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.
11. Les employés du groupe de presse Les Éditions Nordiques 2007 Inc. ainsi que leur conjoint(e) ne peuvent participer au concours.
12. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.